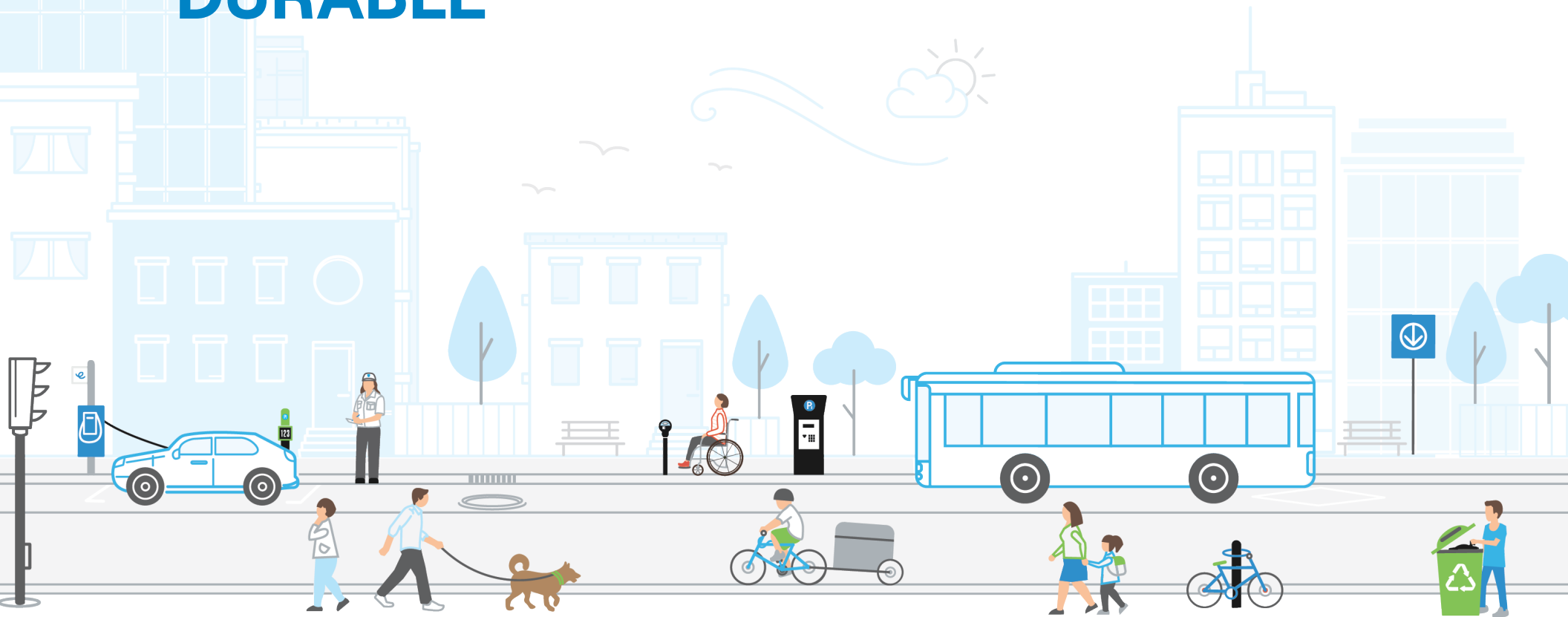


STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE MISSION

L'Agence de mobilité durable (l'« Agence ») met son expertise en mobilité durable au service de la Ville de Montréal (la « Ville ») afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous.

Elle contribue à une mobilité plus durable en facilitant une meilleure gestion de l'espace et le développement de modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, afin d'influencer directement les comportements de mobilité.

La présente stratégie vient préciser comment l'Agence mettra en œuvre le plan stratégique organisationnel 2021-2030 (le « PSO ») en respectant des principes du développement durable. De plus, elle vise à faciliter l'établissement de priorités et surtout, à encadrer leur réalisation.

La stratégie précise également comment l'Agence entend contribuer aux objectifs de la Ville, notamment ceux du Plan climat et du plan stratégique Montréal 2030.

ENGAGEMENT DE L'AGENCE

La stratégie de développement durable de l'Agence vise à générer des retombées positives :

POUR LA VILLE

Par son rôle d'expert auprès de la Ville de Montréal et de ses partenaires, l'Agence contribue activement à lutter contre les changements climatiques, à améliorer la qualité de vie, et à appuyer la vitalité économique de Montréal. Elle place le bénéfice des générations actuelles et futures au cœur de ses décisions et recommandations.



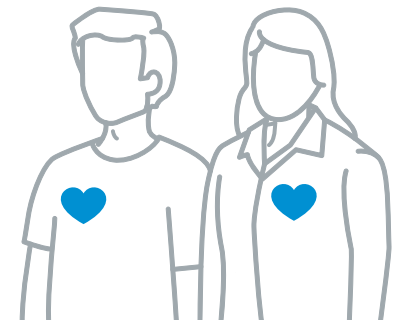
POUR L'AGENCE

L'Agence entend faire preuve d'exemplarité et s'engage à innover, à intégrer dans l'ensemble de ses décisions ainsi qu'à promouvoir auprès de ses parties prenantes les meilleures pratiques de développement durable dans tous ses champs de compétences et d'activités.



POUR LES EMPLOYÉ-E-S

L'Agence place le bien-être de ses employé-e-s et leur développement personnel et professionnel au centre de ses préoccupations et sensibilise ses employé-e-s pour que les principes de cette politique encadrent chacune de leurs décisions et de leurs actions.



LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENCE

L'Agence adhère à l'ensemble des principes directeurs de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1, la « Loi »)¹ et aux objectifs de développement durable de l'ONU². Toutefois, dix principes de la Loi s'inscrivent plus particulièrement dans sa mission et les trois priorités de son PSO.

¹ Loi sur le développement durable

² Objectifs de développement durable des Nations Unies



Partage du savoir et de l'information

L'Agence partage son expertise et ses connaissances en mobilité au service de ses partenaires, ses employé-e-s et les citoyen-ne-s pour les sensibiliser et favoriser un développement urbain durable.

Partenariat et coopération

L'Agence collabore et entretient des relations harmonieuses avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes de l'écosystème de la mobilité, aussi bien à Montréal qu'à l'extérieur de la Ville.

Équité et solidarité

L'Agence soutient la justice sociale, l'accessibilité universelle à la mobilité et le partage plus équitable de l'espace urbain entre les différentes formes de mobilité, et favorise la diversité, l'inclusion et la solidarité dans ses équipes et dans toutes les sphères de ses activités.

Participation et engagement

L'Agence encourage la participation et l'engagement des employé-e-s, des citoyen-ne-s et des groupes qui les représentent pour adopter une vision concertée du développement et de la mobilité.

Vitalité économique

L'Agence contribue à l'innovation et la vitalité économique de Montréal en favorisant l'accessibilité des espaces urbains et la fluidité des déplacements.



Protection de l'environnement

L'Agence s'assure que ses activités contribuent à la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la biodiversité. Elle participe à la lutte contre les changements climatiques et encourage l'adoption de pratiques écoresponsables en appliquant les principes de Réduction-Réutilisation-Recyclage-Valorisation.

Prévention et précaution

L'Agence met en place des actions de prévention, d'atténuation et de correction afin de réduire les risques connus en matière de sécurité, d'accidents et de maladies liés au travail, ainsi que des mesures pour prévenir un risque de dommages graves et irréversibles aux employé-e-s, à la collectivité et à l'environnement.

Santé et qualité de vie

L'Agence contribue activement à la protection de la santé physique, sociale et mentale et à l'amélioration de la qualité de vie en simplifiant l'accès aux services de mobilité, en diminuant les impacts environnementaux, et en faisant la promotion d'alternatives à l'automobile.

Gestion et approvisionnement responsables

Avec bienveillance, l'Agence améliore l'empreinte de ses activités et décisions dans toute sa chaîne d'approvisionnement et de création de valeur.

Internalisation des coûts

L'Agence tient compte de la valeur réelle des biens et des services en considérant l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société et à l'environnement sur l'ensemble de leur cycle de vie.

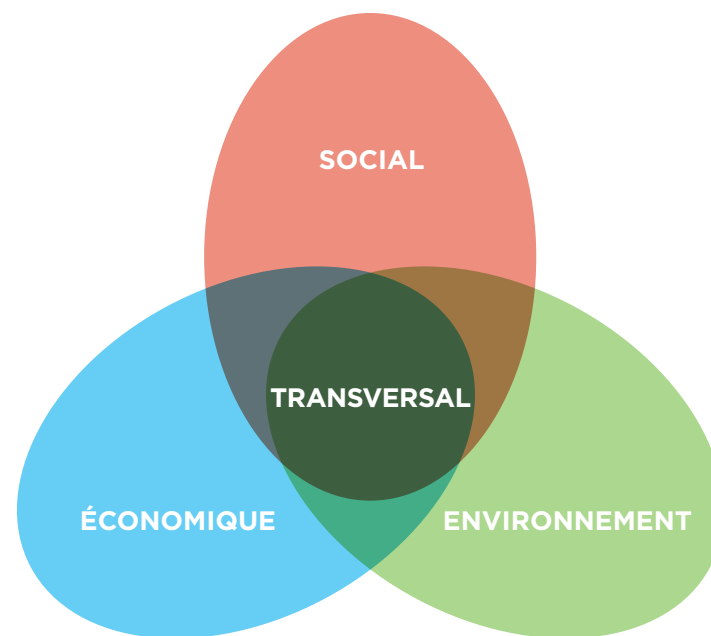
CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La stratégie est le résultat d'une démarche en plusieurs étapes, notamment un diagnostic de la performance de l'Agence sur le plan du développement durable et un balisage des meilleures pratiques en la matière, à l'international et dans divers secteurs d'activités issus de la mobilité ou non.

Le diagnostic de la performance en développement durable de l'Agence³ a permis aux directions de dresser leur bilan au regard des 24 enjeux de développement durable adaptés de la norme BNQ 21000⁴.

³ L'intégralité du diagnostic est disponible dans le document intitulé «Diagnostic de la performance de l'Agence en matière de développement durable»

⁴ Bureau de Normalisation du Québec, norme [BNQ 21000](#) : *Guide d'application des principes de la Loi sur le développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations*. Il s'agit d'un guide normatif et d'une méthodologie de mise en œuvre afin de favoriser l'adoption progressive des pratiques de gestion durable.



Le référentiel des 24 enjeux de développement durable

SOCIAL

- Conditions de travail
- Santé, sécurité et bien-être
- Culture
- Développement des compétences
- Mobilisation et relations de travail
- Lutte contre la pauvreté et la faim

ENVIRONNEMENT

- Réduction des intrants et extrants
- Efficacité et transition énergétique
- Préservation de la ressource eau
- Réduction des polluants
- Pollution numérique
- Protection de la biodiversité et de la vie aquatique
- Réduction des émissions de GES et changements climatiques

ÉCONOMIQUE

- Pérennité et reddition de comptes
- Pratiques d'investissement
- Approvisionnement responsable
- Développement des communautés

TRANSVERSAL

- Vision, Mission et Valeurs
- Stratégie de l'organisation
- Produits et services responsables
- Éthique
- Gouvernance
- Innovation
- Équité



Points forts

L'Agence se démarque par la maturité de sa gestion des ressources humaines, sa structure organisationnelle et ses bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que ses politiques à l'échelle de l'organisation. Elle a réussi à poser rapidement les bases d'une bonne intégration de ses mandats et des équipes nouvellement formées, et a adopté son PSO en 2021.

Points à améliorer

Le développement des compétences des employé-e-s reste encore à structurer et la perception de l'harmonisation de la mission de l'Agence aux objectifs de développement durable demeure fragmentaire.

Par ailleurs, l'Agence connaît mal ses impacts environnementaux et ceux de la mobilité montréalaise en général. Elle aurait avantage à structurer son approche d'innovation et à collaborer avec son écosystème professionnel et la communauté pour concevoir la mobilité et la gestion durable des espaces urbains du futur.

COMMENT NOUS VOULONS Y ARRIVER

Le diagnostic de la performance et le balisage des meilleures pratiques en développement durable ont fait émerger seize objectifs stratégiques pour améliorer la performance de l'Agence à ce chapitre.

1 Prendre notre place dans l'écosystème de la mobilité

*1.1 Miser sur les technologies et les données massives pour établir l'expertise de l'Agence	<p>Des données permettront à la Ville de mieux comprendre les besoins en mobilité, les impacts de projets ou de réglementations, et les changements de comportements.</p> <p>Les actions prévues comprennent un inventaire de la bordure, un entrepôt de données et des analyses de mobilité à l'aide de la technologie de lecture automatisée des plaques d'immatriculation.</p>
1.2 Intégrer un réflexe d'innovation dans l'élaboration de nos projets	<p>L'innovation doit être soutenue par un processus organisationnel structuré, ce qui requiert une vision collective de la direction en matière d'innovation, une veille et une prospective pointues, le développement de compétences spécifiques et un financement en conséquence.</p> <p>Des projets pilotes, le programme actuel de Vitrine d'innovation et un programme de Laboratoire technologique sont à l'ordre du jour.</p>
*1.3 Communiquer l'offre de service de l'Agence au plus grand nombre	<p>L'Agence doit diffuser ses différents projets, veilles et recommandations aux publics pertinents en adoptant une communication proactive et ouverte, qui mettra en avant sa valeur ajoutée, son rôle unique de gestionnaire de la bordure et son leadership en mobilité durable.</p> <p>Parmi les actions, on compte la diffusion de données sur l'offre de stationnement, et la publicisation des campagnes de surveillance.</p>
*1.4 Mobiliser les parties prenantes dans la définition de la mobilité durable de demain	<p>L'Agence devra développer une approche structurée d'innovation collective en collaborant avec les parties prenantes, notamment les acteurs de la mobilité et le milieu académique, dans la définition de la mobilité durable de demain, ce qu'elle a d'ailleurs fait pour le développement de son PSO.</p>
1.5 Poursuivre notre engagement social et celui de nos employé-e-s au sein de la communauté	<p>Comme elle a pour mission d'améliorer le milieu de vie des communautés qu'elle dessert, l'Agence et ses employé-e-s pourront aussi contribuer au moyen du bénévolat et de la philanthropie, le partage d'expertise et la participation à des forums au sein d'organismes de quartiers ou sectoriels.</p>
1.6 Définir notre ambition dans la lutte aux changements climatiques	<p>L'Agence souscrit à la priorité de l'administration municipale de diminuer les émissions de GES de 55 % en 2030 et de devenir carboneutre en 2050. Un bilan environnemental et des analyses de cycle de vie serviront de base à des priorités et des actions éclairées, suivies au moyen de cibles prédéterminées.</p>

2 Démontrer notre raison d'être par nos actions

*2.1 Accompagner et promouvoir les changements d'habitudes en mobilité

L'Agence développera des outils et des stratégies du stationnement qui faciliteront l'intégration et le partage des espaces et des infrastructures de mobilité, et participera à la recherche et au développement des solutions numériques, incluant la mise à jour de son application mobile. Dans le cadre d'un nouveau Chantier des changements de comportements, elle communiquera afin d'amener les citoyens à désirer des comportements de mobilité et des modes de vie plus durables.

*2.2 Connaître les besoins de la communauté pour améliorer l'expérience client

Une étude de segmentation de la population, la mise en place d'un CRM et un dialogue continu avec la clientèle permettront de mieux évaluer les besoins en produits et services qui soutiendront une expérience en harmonie avec nos objectifs de développement durable.

2.3 Placer l'équité au cœur des actions de l'Agence

Au-delà d'actions telles qu'un programme volontaire de diversité, équité et inclusion et d'une révision des conditions d'emploi, l'équité pourrait être intégrée à la stratégie de surveillance, la tarification, l'aménagement des terrains de stationnement ou à des solutions technologiques qui améliorent la mobilité des personnes, tout en soutenant l'accessibilité universelle et le partage plus équitable de l'espace.

2.4 Revaloriser le stationnement comme un espace public écoresponsable

Il faudra repenser ces espaces publics en fonction des orientations de la Ville et de manière plus sécuritaire, inclusive, multimodale, vivante et verte pour que le citoyen se les approprie et les occupe davantage. Ils pourraient ainsi contribuer à sensibiliser à des causes sociales, environnementales ou à la mobilité durable, ou devenir un lieu privilégié d'expression culturelle et artistique.



3

Assurer notre capacité d'exécution et d'innovation

3.1 Intégrer le développement durable dans notre structure de gouvernance	La création d'un comité de développement durable assurera le pilotage et la mise à jour des actions afin de les déployer dans les politiques internes et les activités courantes.
*3.2 Améliorer les compétences et les pratiques des employé-e-s, des gestionnaires et des administrateurs en matière de développement durable	Des activités seront mises en œuvre afin que tous comprennent la notion de développement durable et l'intègrent dans leur quotidien. L'Agence a déjà mis en place un programme mobilité durable destiné aux employés pour soutenir l'adoption de comportements et de pratiques plus durables, notamment avec des programmes incitatifs ou l'installation d'équipements pour faciliter les modes alternatifs à l'auto-solo.
*3.3 Adopter des principes d'approvisionnement responsable et d'économie circulaire dans nos processus	L'Agence élaborera une politique d'approvisionnement durable et révisera le règlement de gestion contractuelle, qui serviront de cadre à des pratiques telles que l'achat local, le choix de fournisseurs aux pratiques écoresponsables, le reconditionnement et le partage des équipements, et la valorisation des terrains de stationnement sous sa gestion.
3.4 Établir un processus de veille et de résilience stratégiques	L'Agence établira un processus de veille et de résilience stratégiques pour cerner les risques prévisibles et prévoir des solutions pour les atténuer, afin d'éviter les ruptures de service et rendre l'organisation plus durable et résiliente.
3.5 Créer une marque employeur propre à l'Agence qui reflète ses valeurs	<p>L'Agence aspire à se démarquer davantage comme employeur de choix, notamment par une image de marque distinctive et des initiatives pour favoriser le bien-être des employé-e-s. Elle souhaite être une organisation reconnue pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la solidarité dans ses équipes et dans ses activités. Elle répondra au mieux à leurs besoins en les consultant, en les soutenant, et en leur permettant de se développer tout au long de leur carrière.</p> <p>L'Agence veut également valoriser les métiers et les professions de ses employé-e-s, pour contribuer à maintenir son expertise et à attirer de nouveaux talents, notamment par des programmes de référencement et de développement de la relève.</p>
*3.6 Réduire l'empreinte environnementale de nos opérations et actifs	L'Agence doit réduire son empreinte environnementale afin de diminuer les émissions de GES de ses activités et de ses bâtiments, grâce à des initiatives telles que la réduction de la consommation d'énergie, d'eau, de ressources matérielles et du volume de matières résiduelles, l'électrification de sa flotte de véhicules, le transfert de ses employé-e-s vers des modes de transport durables et la plantation d'arbres sur les terrains sous sa gestion.

Les objectifs stratégiques identifiés par un astérisque () ont été placés en tête des priorités dans le but de guider la répartition des efforts dans la réalisation de cette stratégie qui se veut ambitieuse mais réaliste, et surtout, souhaitée.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'Agence propose une révision triennale de la stratégie et des objectifs de développement durable, qui comprendra notamment une mise à jour du diagnostic de sa performance.

- Le comité de développement durable recommandera un plan d'action et assurera le suivi de sa mise en œuvre et sa révision annuelle. Il déterminera également les rôles et responsabilités des membres, la fréquence de leurs rencontres, la nécessité ou non de créer des sous-comités, etc. La coordination des activités du comité relèvera de la direction des Stratégies d'affaires et de la mobilité.
- Des indicateurs clés de performance en matière de développement durable feront partie intégrante du processus de reddition de comptes à tous les niveaux (stratégique et opérationnel, à l'échelle de l'organisation ou sectoriel) tout comme les plans d'action seront assortis de cibles mesurables.
- En plus de la révision annuelle prévue dans la Politique de développement durable, un suivi périodique fera en sorte que les actions demeurent pertinentes dans le contexte changeant de l'organisation.

**AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL**

Agence de mobilité durable
640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3C 1L9
www.agencemobilitedurable.ca

ISBN 978-922594-47-8.

Dépôt légal, décembre 2022
Bibliothèque nationale du Québec
Canada